



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



# La représentation cadastrale parcellaire unique (RPCU)



Bureau du Cadastre GF-3A

## SOMMAIRE

### Principes de la RPCU 01.

Convention tripartite du 22 mai 2014

### Mise en œuvre du processus 02.

- Cadre juridique
- Processus technique

### 1<sup>ers</sup> Résultats et Bilan 03.

- Pour les Départements de pré généralisation
- Entrée en vigueur du plan RPCU
  - 1<sup>ere</sup> diffusion du plan RPCU
  - LI restantes post-RPCU et % continuum atteint
  - Apport pour les utilisateurs
  - Illustration : Retour de collectivités

### Accompagnement des Utilisateurs 04.

Recalage de leurs données sur le nouveau référentiel cadastral, RPCU

### Perspectives 05.

Rédaction d'un rapport  
Généralisation  
Déploiement

La Représentation Parcelleire Cadastreale Unique  
(RPCU)

1

## Principes de la RPCU

## Principes de la RPCU

CONVENTION TRIPARTITE : signée entre l'IGN, le MEDDE-  
MLET et la DGFIP le 22 mai 2014

- 1- Continuité géographique :  
sur l'ensemble du territoire national des limites des parcelles, des feuilles cadastrales et des limites des communes en conformité avec la réalité du terrain et les actes réglementaires
- 2- Niveau d'exactitude :  
atteignant au moins celui du Référentiel à Grande Échelle (RGE) ou du plan cadastral
- 3- Cohérence avec les autres couches du RGE et du plan cadastral
- 4- Disponibilité des données en mode vectoriel
- 5- Impact :
  - Seules les surfaces graphiques des parcelles sont impactées, les contenances servant à l'assiette de la taxe sur les propriétés non bâties ne sont pas modifiées ;
  - La DGFIP est seule titulaire des droits d'auteur attachés à la RPCU et au plan cadastral qui en résulte.

Plan RPCU



2

## Mise en œuvre du processus

1

CADRE JURIDIQUE :

Article 51 de la loi de finances  
rectificative 2015-1786 du 29  
décembre 2015

2

PROCESSUS TECHNIQUE :

en interaction avec les  
différents intervenants

## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

### Cadre juridique

ÉLÉMENT 1 : Art 51 de la loi Finances rectificative 2015- 1786 du 29 décembre 2015

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000031757525/2015-12-31/>

1- a créé les dispositions suivantes :

- Décret n°55-471 du 30 avril 1955  
Sct. TITRE III : De la gestion informatisée  
du cadastre, Art. 34-1, Art. 34-2, Art. 34-3,  
Art. 34-4, Art. 34-5, Sct. TITRE IV :  
Dispositions diverses

2- a modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°55-471 du 30 avril 1955  
Art. 35, Art. 36, Art. 37, Art. 38

**Ce qui se traduit par une phase de :**

**1- Travaux d'adaptation géométrique des plans cadastraux :**

opérée par des procédés informatiques, afin d'améliorer leur cohérence entre eux et avec les données géographiques nationales de référence.

**2- Communication collective des résultats obtenus auprès des propriétaires**

avec la détermination :

- d'une date d'ouverture des travaux d'adaptation géométrique fixée par arrêté préfectoral ;
- de la durée de la mise à disposition des résultats, comprise entre un mois et trois mois selon le nombre de feuilles de plan et le nombre de propriétaires ;
- et ensuite la date d'entrée en vigueur du « plan cadastral RPCU » fixée également par arrêté préfectoral

## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 2 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU  
Un processus technique partagé entre l'IGN et la DGFIP

Phase	Opération de constitution de la RPCU	Intervenant
1	Analyse, fiabilisation littérale et graphique, qualification (MD : attribut RPCU) et extraction des données du plan cadastral informatisé	DGFIP
2	Analyse et reprise de géoréférencement	IGN
3	Traitement des raccords de feuilles, infra et inter communaux Identification des limites indécises restantes	IGN
4	Contrôle-Correction des plans produits	DGFIP
5	Montée en charge et Mise à niveau des plans produits	DGFIP
6	Communication et entrée en vigueur du nouveau plan RPCU	DGFIP
7	Traitement des limites indécises restantes	DGFIP

## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 2 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU  
Mise en place de la nouvelle métadonnée « Attribut RPCU » par la DGFiP

### Objectif et Définition :

Faciliter les traitements de géoréférencement et de raccord via une métadonnée :

- appelée attribut RPCU ;
- et qui vient en complément des métadonnées classiques des feuilles du plan cadastral (échelle, année et mode de confection, qualité).

Typologie du plan Cadastral	Attribut RPCU	
	Acronyme	Définition
Plans Réguliers	PRAF	Plan régulier à figer (PCNM, plans réguliers sélectionnés par le service du cadastre)
	PRlam	Plan régulier établi à l'origine en Lambert zone et non géoréférencé lors de la vectorisation et les PCNM situés en limite de commune
	PRloc	Plan régulier ayant fait l'objet d'un géoréférencement lors de la vectorisation ou pour lesquels le service du cadastre n'a aucune information en la matière
Plans non Réguliers	PQ2	Plan non régulier ou PRloc déclassé sur décision du service du cadastre



## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 2 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU  
Impact Attribut-RPCU sur les traitements









Attribut RPCU	Reprise de géoréférencement		Traitement de raccords
	Oui/Non	Règles	
PRAF	<b>Non</b>	/	<b>Non</b>
PRLam	<b>Non</b>	/	<b>Oui</b>
	<b>sauf erreur manifeste</b>	En présence de données de référence : - exprimées dans le système légal de référence géographique - ayant une précision au moins égale à celle des données cadastrales à repositionner - possédant des points homologues représentés sur le plan cadastral	
PRLoc	<b>Oui, si nécessaire</b>		<b>Oui</b>
PQ2	<b>Oui, si nécessaire</b>	Les transformations mathématiques s'appliquent à tous les objets du plan cadastral	<b>Oui</b>

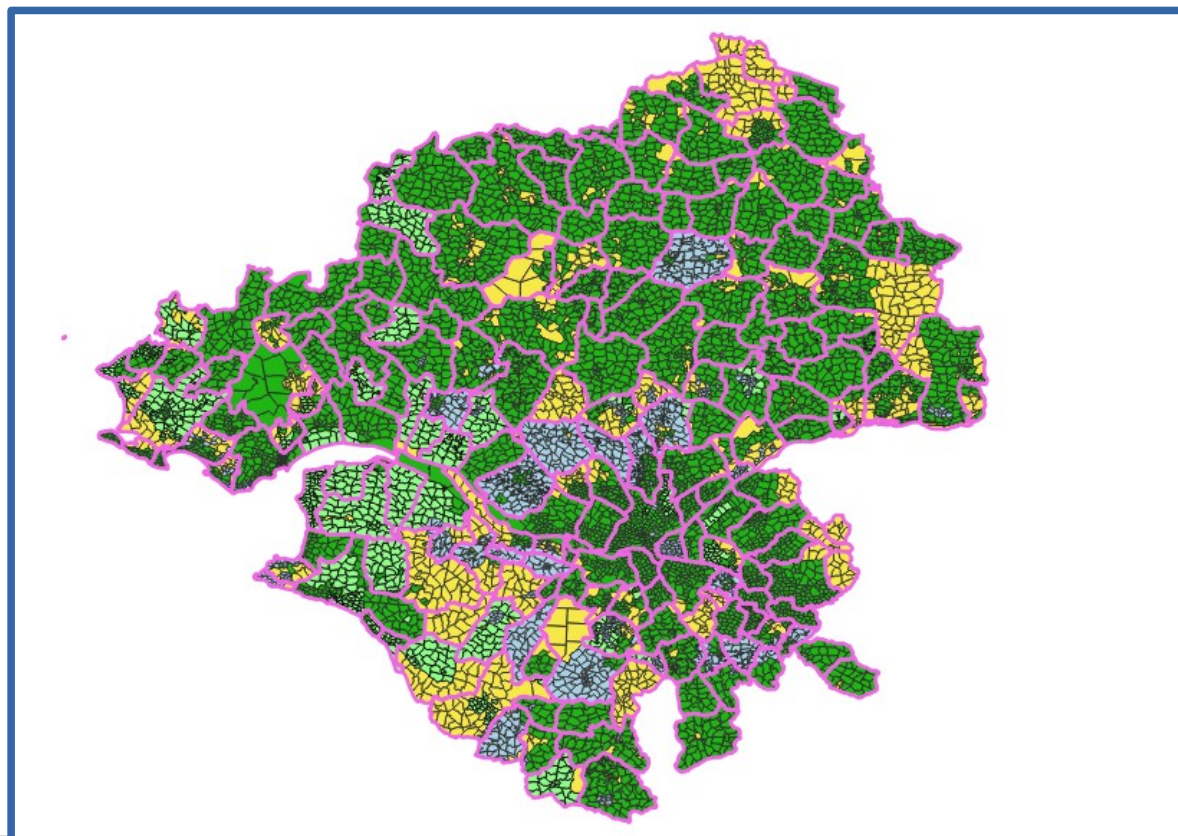
## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 3 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU

Illustration : Répartition Attribut-RPCU au sein du département de la Loire Atlantique

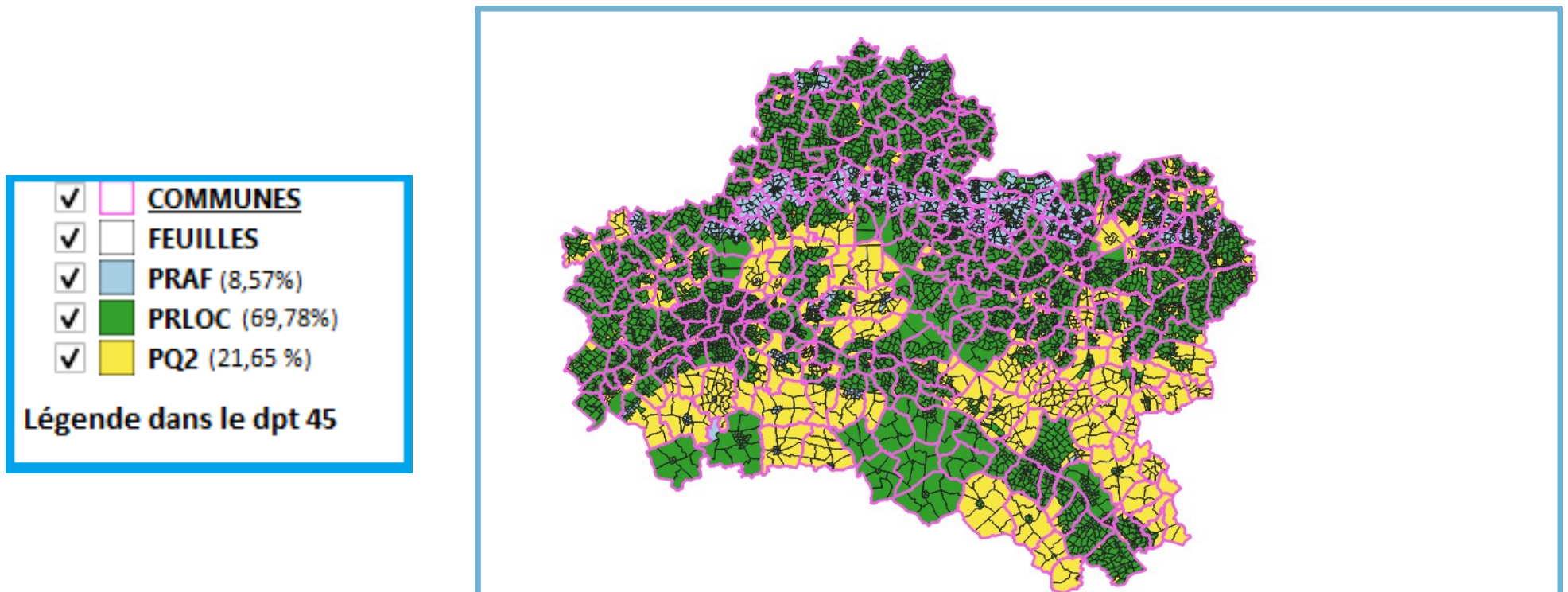
▼	<input checked="" type="checkbox"/>		44_Communes
	<input checked="" type="checkbox"/>		COMMUNES
▼	<input checked="" type="checkbox"/>		44_Feuilles (9022)
	<input checked="" type="checkbox"/>		FEUILLES
	<input checked="" type="checkbox"/>		PRAF (895 feuilles - 9,92%)
	<input checked="" type="checkbox"/>		PRLAM (993 feuilles - 11,01%)
	<input checked="" type="checkbox"/>		PRLOC (5516 feuilles - 61,14 %)
	<input checked="" type="checkbox"/>		PQ2 (1618 feuilles - 17,93 %)



## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 3 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU  
Illustration : Répartition Attribut-RPCU au sein du département du Loiret



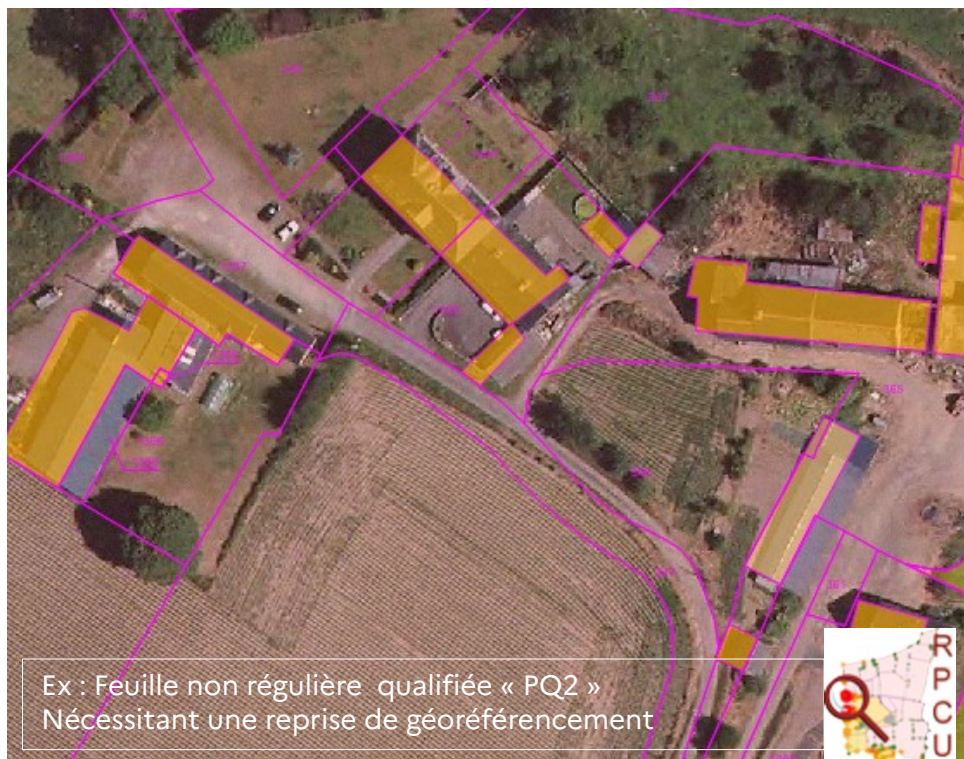


## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 3 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU

Illustration : Analyse « reprise de géoréférencement » dans le département 35



## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 3 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU  
Illustration : Traitements de raccord possibles entre 2 feuilles qualifiées de « PQ2 » dans le département 35



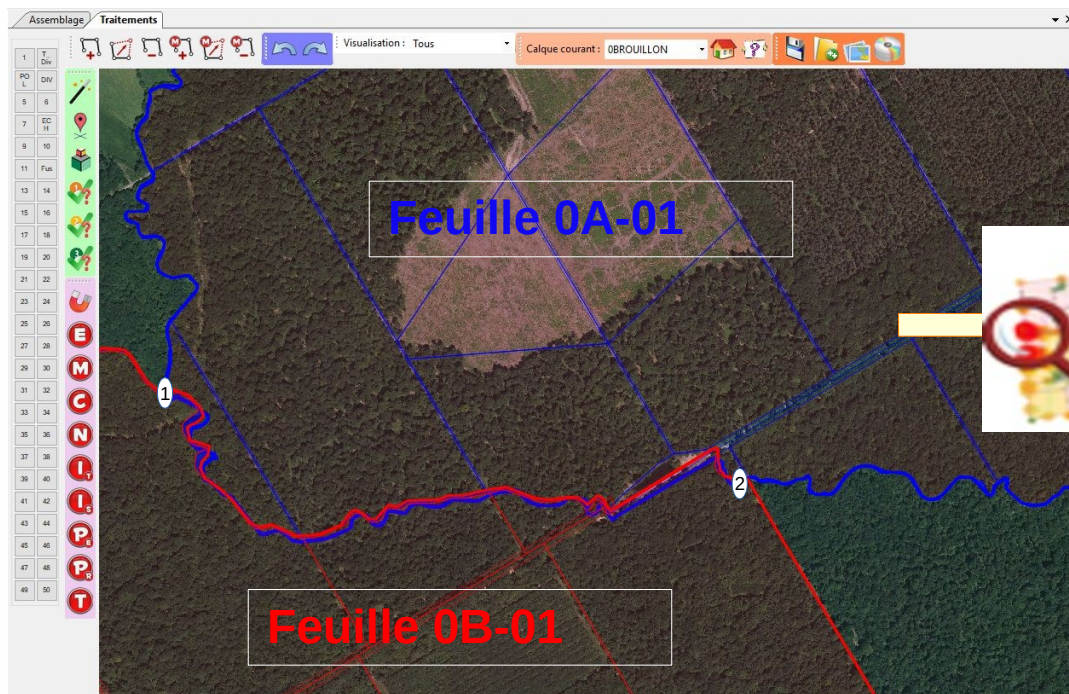


## MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

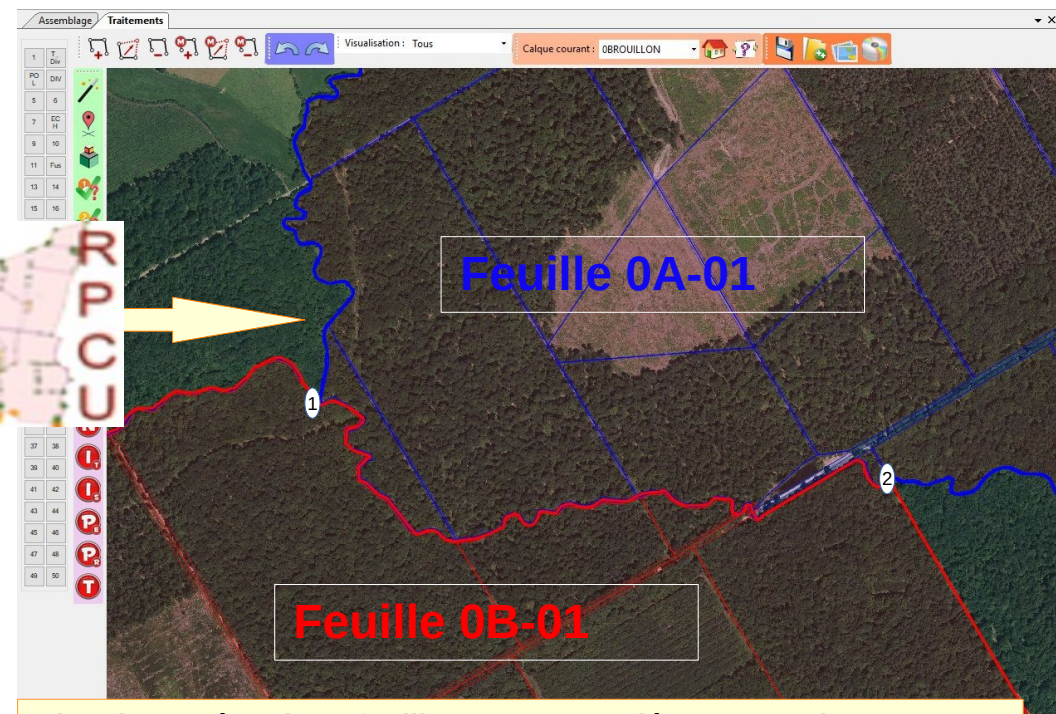
Processus technique en interaction avec les différents intervenants

ÉLÉMENT 3 : Organisation du scénario de constitution de la RPCU

Illustration : Apport de la RPCU - situation avant et après traitements dans le département 35



Situation avant : Constat trous et superpositions entre points 1 et 2



Situation après : les 2 feuilles sont raccordées entre points 1 et 2

La Représentation Parcellaire Cadastre Unique  
(RPCU)

**3**

---

**1<sup>ers</sup> Résultats et Bilan**

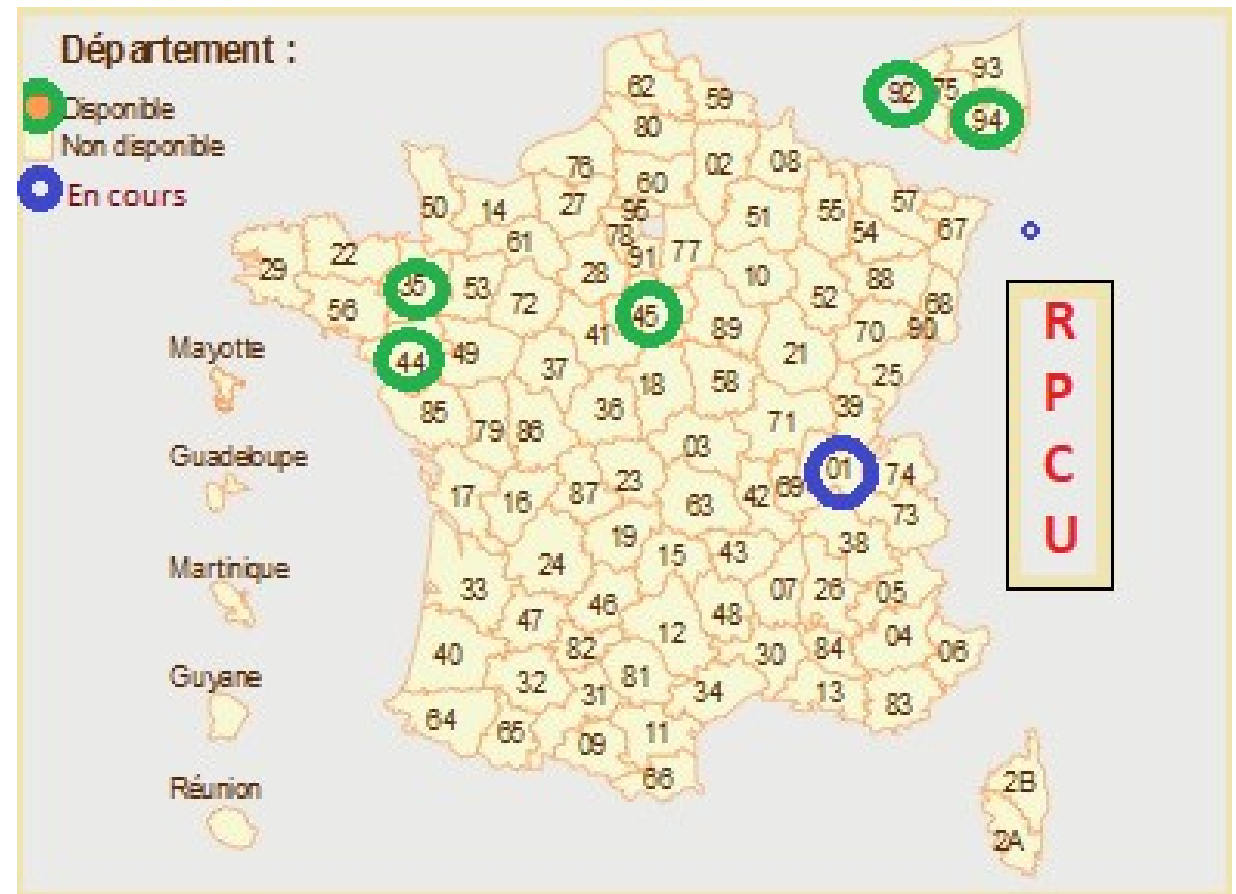
## 1<sup>ers</sup> RÉSULTATS ET BILAN

Pour les départements de pré-généralisation :  
Entrée en vigueur du plan RPCU

La RPCU est devenue le nouveau plan cadastral pour les 5 départements de pré-généralisation :

- dès 2019 pour le Val de Marne (94)
- en 2021 pour :
  - l'Ille-et-Vilaine (35)
  - les Hauts-de-Seine (92)
  - le Loiret (45)
  - la Loire Atlantique (44)

L'Ain (01) devrait être le 6<sup>ème</sup> département, avec une entrée en vigueur fin 2022





## 1<sup>ers</sup> RÉSULTATS ET BILAN

Pour les départements de pré généralisation :  
Première diffusion du nouveau plan RPCU

Département	Date Arrêté Préfectoral des travaux RPCU		Date Entrée en vigueur du Plan RPCU	Réf du Millésime de la 1 <sup>ère</sup> publication du Plan RPCU sur <a href="https://cadastre.data.gouv.fr">cadastre.data.gouv</a>
	Ouverture des travaux	Clôture des travaux		
01	22 novembre 2018	/	Prévision fin 2022	/
35	17 mai 2018	26 mars 2021	26 mars 2021	1 <sup>er</sup> avril 2021
44	29 novembre 2018	14 septembre 2021	1 <sup>er</sup> octobre 2021	1 <sup>er</sup> octobre 2021
45	23 mai 2018	14 juin 2021	9 juillet 2021	1 <sup>er</sup> octobre 2021
92	23 août 2019	18 mai 2021	21 mai 2021	1 <sup>er</sup> juillet 2021
94	3 novembre 2017	18 janvier 2019	25 janvier 2019	1 <sup>er</sup> avril 2019

## 1<sup>ers</sup> RÉSULTATS ET BILAN

Pour les départements de pré généralisation :

Limites indécises restantes post -RPCU

% Continuum atteint

Limites indécises et % Continuum atteint			
Département	Situation plan cadastral initial	Situation plan cadastral nouveau « RPCU »	
	<i>Limites non raccordées</i>	<i>Limites non raccordées restantes</i>	<i>Taux continuum atteint</i>
<b>Ille-et-Vilaine (35)</b>	<i>3388 km</i>	<i>12 km</i>	<i>99,99 %</i>
<b>Loire Atlantique (44)</b>	<i>7278 km</i>	<i>538 km</i>	<i>99,93 %</i>
<b>Loiret (45)</b>	<i>5866 km</i>	<i>8 km</i>	<i>99,99 %</i>
<b>Hauts de Seine(92)</b>	<i>8 km</i>	<i>0 km</i>	<i>100 %</i>
<b>Val de Marne (94)</b>	<i>21 km</i>	<i>0 km</i>	<i>100 %</i>

## 1<sup>ers</sup> RÉSULTATS ET BILAN

Pour les départements de prégénéralisation :

Apport pour les utilisateurs du nouveau plan cadastral RPCU

1

**Élément 1 :**  
Amélioration par rapport à l'existant, de la performance du nouveau plan cadastral RPCU

- Meilleure Homogénéité de par :
  - un meilleur positionnement de son parcellaire, bâti ainsi que de tous ses objets surfaciques, linéaires ou ponctuels ;
  - les traitements réalisés sur les anomalies fréquemment rencontrées sur le plan « PCI vecteur » telles que les chevauchements ou les trous entre les communes elles-mêmes, ou entre les feuilles, sections et parcelles d'une même commune
- Niveau d'exactitude atteignant au moins celui du plan PCI-Vecteur ou du référentiel à grande échelle
- Cohérence avec les autres couches du RGE

2

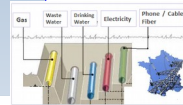
**Élément 2 :** Attente des utilisateurs du plan RPCU



IGN



Notaires de France



COLLECTIVITÉS  
- LOCALES

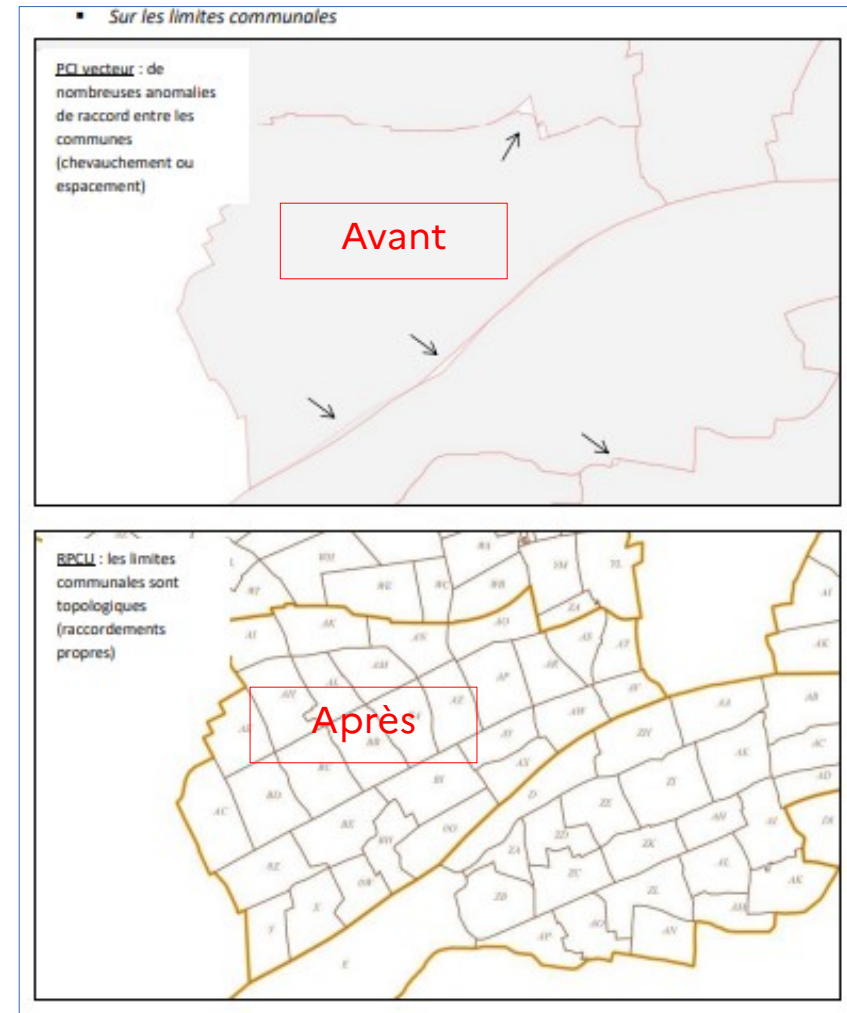
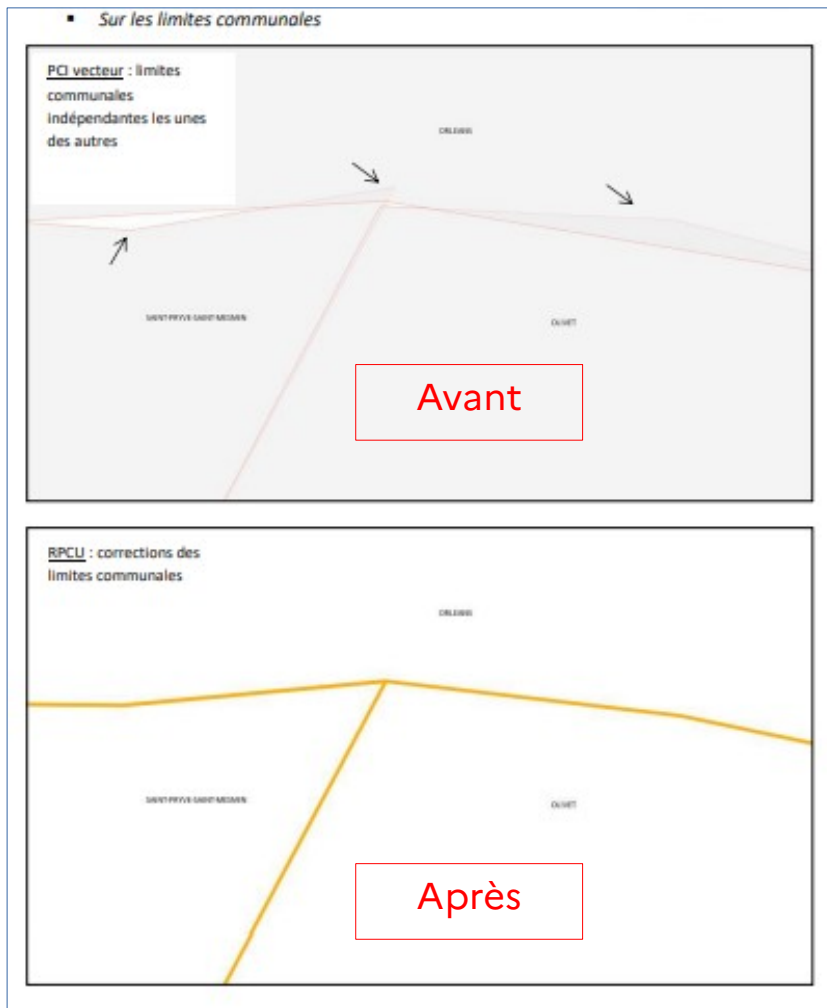
- l'évolution vers un plan RGPU s'avère plus que nécessaire et indispensable car :
  - il est la référence en matière de découpage du parcellaire et du bâti : cf **Art L157-10 du code de l'environnement**
  - il facilite :
    - l'identification des objets du plan cadastral et leur représentation,
    - mais aussi le recalage de données produites par des utilisateurs externes et (ou) internes au service du Cadastre

- La RPCU est par conséquent très attendue par les utilisateurs pour :
  - l'élaboration de cartes (PLU, densité de l'habitat, répartition des services, zonage urbain, rural, fluvial, routier, ferroviaire, etc.)
  - la gestion des missions sur le terrain de la fiscalité locale
  - la gestion des réseaux, etc
  - la gestion des politiques locales en matière d'urbanisme, aménagement du territoire, prévention des risques, etc

# 1<sup>ers</sup> RÉSULTATS ET BILAN

Pour les départements de pré-généralisation :

Illustration : retour de collectivités sur le nouveau plan cadastral RPCU





## 1<sup>ers</sup> RÉSULTATS ET BILAN

Pour les départements de pré-généralisation :

Illustration : retour de collectivités sur le nouveau plan cadastral RPCU



La Représentation Parcellaire Cadastre Unique  
(RPCU)

4

---

## Accompagnement des Utilisateurs

## ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS

Recalage de leurs données sur le nouveau référentiel  
cadastral : Pourquoi ?

La consultation des documents d'urbanisme saisis à partir de l'ancien référentiel cadastral (PCI-Vecteur) tels que :

- plan local d'urbanisme (PLU) et prescription associée,
- périmètre de droit de préemption urbain, de zone d'activité concerté, d'opération d'aménagement..)

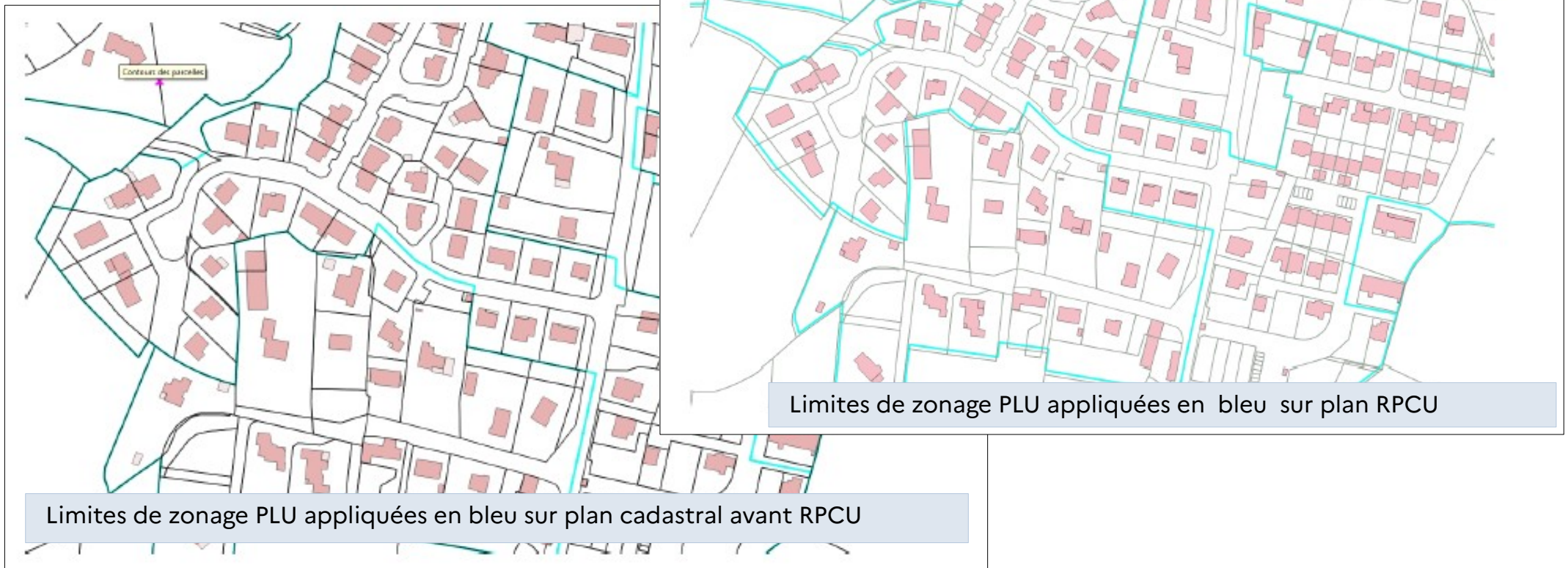
sur le nouveau plan RPCU risque d'entraîner des incompréhensions de lecture.

En effet , les données des collectivités locales sont régulièrement appuyées sur la représentation cadastrale et notamment le contour des parcelles.

**=> Ce qui implique un recalage obligatoire des documents d'urbanisme et autres sur les plans RPCU qui ont subi des traitements de géoréférencement ou raccords de feuilles .**

## ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS

Recalage de leurs données sur le nouveau référentiel cadastral :  
Illustration d'un recalage de PLUI à envisager sur le nouveau pan RPCU





## ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS

Recalage de leurs données sur le nouveau référentiel cadastral :

Moyens mis en œuvre

1

### ÉLÉMENT 1 : processus d'aide au recalage à la charge de l'IGN

Collaboration étroite de l'IGN avec des responsables SIG du  
35, 44 et 45 :

- depuis l'entrée en vigueur de leurs plans RPCU
- pour mettre en œuvre la solution de recalage « IGN » avec  
mise à disposition des outils « RPCUtools » sur le site  
geoservices.ign.fr

Cette solution sera détaillée par l'IGN en fin de la présentation  
DGFIP sur un support dédié

2

### ÉLÉMENT 2 : intervention à titre exceptionnel de la DGFIP

- 1- Rappel du Contexte :  
Collaboration étroite entre le PTGC de la DRFiP 35 et la  
métropole de Rennes pour leurs divers travaux topographiques  
et échanges de données
- 2- Sollicitation du service local par la métropole de Rennes pour  
adapter une solution au recalage de leurs données PLU qui  
s'appuie essentiellement sur le contour des parcelles
- 3- Développement d'un outil-DGFIP, permettant
  - par comparaison des plans PCI et RPCU de même millésime,  
l'extraction des données qu'on apparie (nœuds et arcs des  
parcelles)
  - le recalage du PLUI sur plan RPCU

## ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS

Recalage de leurs données sur le nouveau référentiel cadastral :

Moyens mis en œuvre : Illustration DGFiP

2

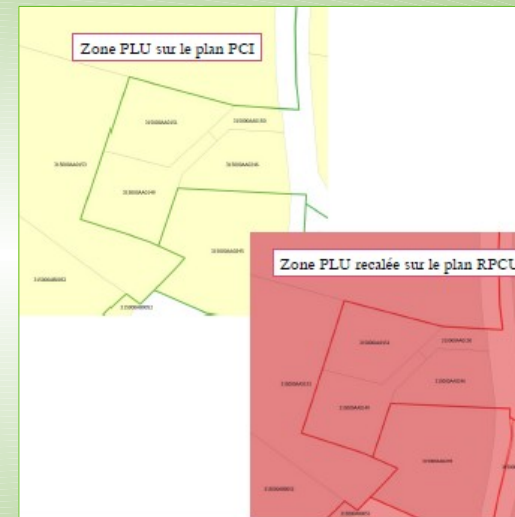
### ÉLÉMENT 2 : intervention à titre exceptionnel de la DGFiP

#### RECALAGE DE DONNEES

Résultat obtenu.

Il reste quelques artefacts lorsque les limites de zones sont en limite de feuilles cadastrales, mais ces petits écarts sont toujours sur du domaine non cadastré (issus d'une détermination différente du transformé d'un arc libre avec les vecteurs d'une feuille ou de l'autre)

Il reste des perspectives de développement informatique pour diminuer ces cas marginaux si besoin.

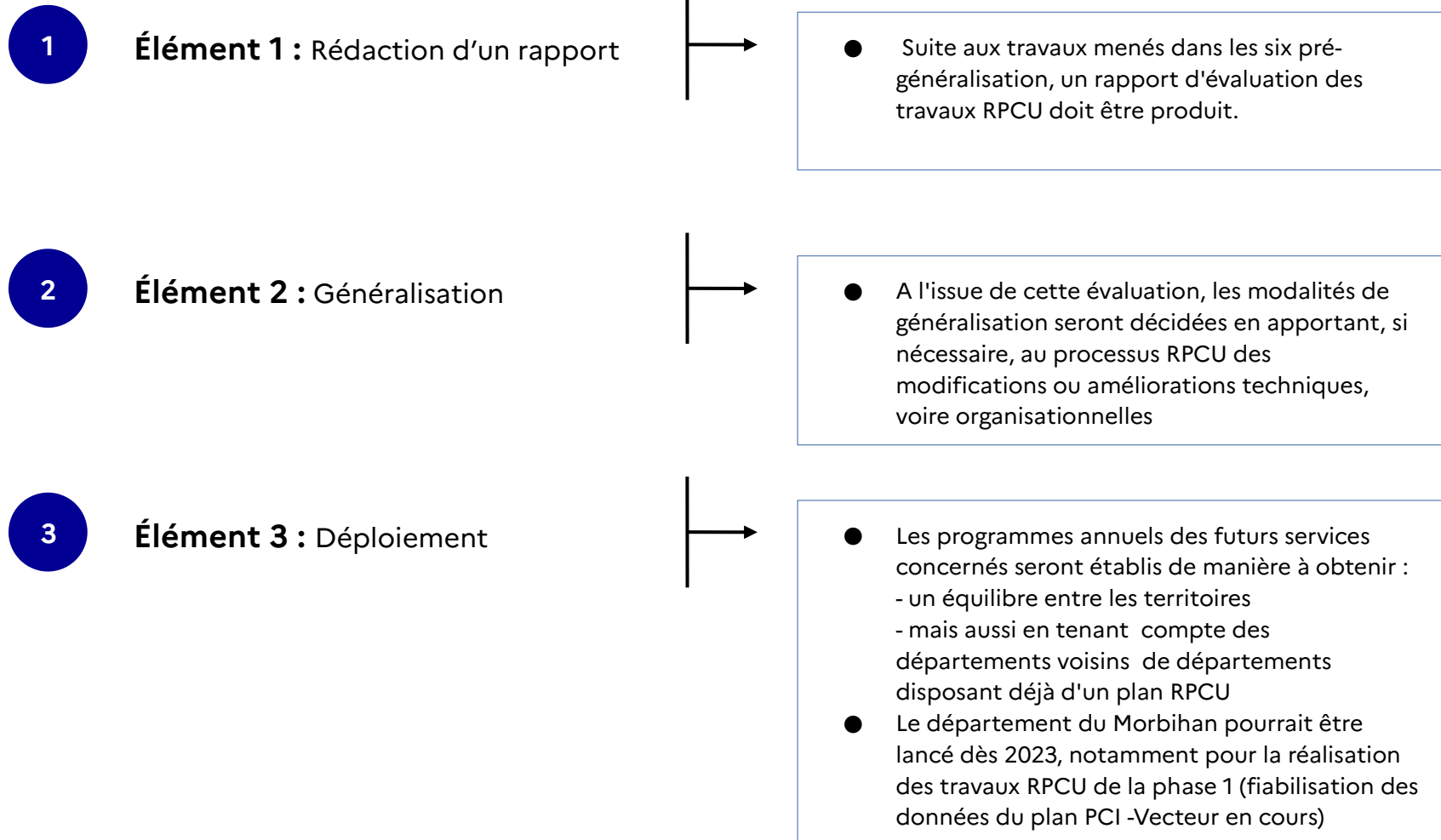


La Représentation Parcellaire Cadastre Unique  
(RPCU)

5

**Perspectives**

## PERSPECTIVES



La Représentation Parcellaire Cadastre Unique  
(RPCU)

